



## AVIS PUBLIC

### AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATIONS MINEURES – MARS 2023

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 14 mars 2023 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

**7, chemin de la Vallée-Bleue**

**Dossier :** DM-2023-00004

**Lot :** 2 990 859 du cadastre du Québec

**Objet :** Permettre l'agrandissement de l'annexe d'une roulotte d'une profondeur de 3.87 mètres excédant celle de la roulotte, alors que le Règlement de zonage 601 prescrit que la profondeur de l'annexe ne doit pas excéder celle de la roulotte dans la zone H-09.

**1500, 10<sup>e</sup> Rang**

**Dossier :** DM-2023-00005

**Lot :** 5 626 361 du cadastre du Québec

**Objet :** Permettre l'empiètement du bâtiment accessoire, soit un garage détaché, dans la cour avant à une distance de 22.50 mètres de la ligne de lot avant alors que le Règlement de zonage 601 prescrit que les bâtiments accessoires sont prohibés en cour avant.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 21 février 2023

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint